



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE FILLIÈRE
N° 2020.05**

Séance du 22 octobre 2020

A dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 12 octobre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle des mariages, sise place de la république- Thorens-Glières 74570 FILLÈRE

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 15 - Pouvoir : 2

OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE

Présents :

Mesdames ALAIS Isabelle (élue), ALESINA Christelle (élue), DEHAINE Valérie, HUCHET Christel (élue), NICOLAS Agnès (élue), REVEILLON Emeline (élue), REYDET Nadine (élue), DURET Jacqueline, LAFFIN Nicole, PARODI Jacqueline, Messieurs GARAUD Jean Michel, PARIS Raymond, RICHARD Philippe,

Excusés : ANSELME Christian, JACOB Claude, BRUSSOZ Marie Claude, CHEVALLIER Maud

Secrétaire de séance : ALESINA Christelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-17,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 123-4 et suivants,

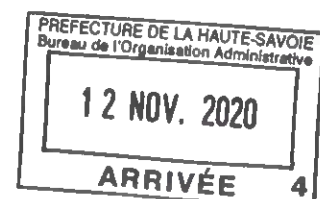
Vu l'article R. 123-19 du Code de l'action sociale et des familles qui donne la possibilité aux Centres Communaux d'Action Sociale de créer au sein de leur Conseil d'Administration une commission permanente dont la mission principale est d'accélérer le traitement des demandes d'aide d'urgence, de logement ou toute demande nécessitant un traitement rapide,

Outre son président, qui est le Maire, cette commission est composée pour moitié de conseillers municipaux et pour moitié de membres nommés, désignés les uns et les autres par le conseil d'administration.

Il est proposé au Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- d'approuver la création d'une commission permanente divisée en 3 groupes de travail dans un souci d'organisation : logement, aide d'urgence, projets-communication,

- de procéder à la désignation des membres.



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accepte** les propositions ci-dessus et désigne les membres pour composer chaque groupe de travail, dont les missions sont détaillées dans le règlement intérieur.

Délibération adoptée :

- à la majorité : 15 voix pour - 0 voix contre

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,

Christian ANSELME



Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le :
et de la publication/affichage le :

Le Maire

